

**Bureau du 28 novembre 2005**

**Décision n° B-2005-3751**

objet : **Achat de 500 exemplaires du cahier spécial du CRDSU - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence avec le CRDSU**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet l'achat de 500 exemplaires du cahier spécial du centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CRDSU) consacré à la coopération internationale des villes.

L'achat de ce document s'inscrit dans le cadre des Eurocités 2005 qui se déroulent à Lyon. Ce cahier réalisé avec la collaboration d'experts de la Communauté urbaine sera distribué à l'ensemble des participants de cette manifestation.

Ce cahier fait partie des documents de travail distribués aux participants des Eurocités 2005.

Le CRDSU est seul à pouvoir, par nature, fournir les prestations demandées. Cet organisme détient l'exclusivité des droits pour l'édition et la distribution de ce cahier consacré à la coopération entre les villes. Ainsi, il est le seul à pouvoir fournir les documents, ce qui justifie le recours à un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence (article 35-III-4° du code des marchés publics).

Le montant du marché s'élève à 3 093,29 € TTC.

Le marché a une durée ferme de trois mois.

Les prestations pourraient faire l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 34 et 35-III-4° du code des marchés publics.

La commission permanente d'appel d'offres, sur proposition de la personne responsable du marché, a attribué ce marché à ce prestataire le 28 octobre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour l'achat de 500 exemplaires du cahier spécial du CRDSU avec le CRDSU, pour un montant de 3 093,29 € TTC, conformément aux articles 34 et 35-III-4° du code des marchés publics.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 618 200 - fonction 023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,